

MALONS et ELZE

Bulletin municipal n°60 juin 2015.

Sommaire :

Le mot du maire : page 2

Informations utiles : page 3

Personnel-Travaux communaux : pages 4
et 5

Environnement : pages 6 à 11

La vie communale : Pages 11 à 17

Festivités-état civil : pages 18 et 19

Elections-Histoire communale : pages 20
à 28



Le mot du Maire

Si, le plus souvent, je m'efforce de choisir une photo représentant un paysage agréable de notre commune, pour ce numéro, ce n'est pas le cas.

En effet, j'ai choisi de montrer à ceux qui ne l'auraient pas constaté *de visu*, les résultats des coupes de bois qui ont eu lieu autour de Cessenades.

Je considère que ces « travaux forestiers » qui s'apparentent en fait à de la déforestation pure et simple, ont été réalisés au mépris des paysages, au mépris du bon sens et enfin, au mépris du bien public.

Je développerai plus loin ce sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Le Maire, Philippe
GAILLARD

Informations utiles

Rendez-vous avec les élus

Le Maire, M. Philippe GAILLARD:
sur rendez-vous

Le 1^{er} Adjoint, Philippe DUMAS:
vendredi matin sur rendez-vous

La 2^{eme} adjointe, Ghislaine
GELMETTI : le mardi ou le jeudi après-midi sur
rendez-vous.

Horaires d'ouverture de la mairie : Mardi,
mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

....04 66 61 10 94

Fax. 04 66 61 12 94

Email : malonsetelze@nordnet.fr

Personnel

La commune a recruté depuis le 1 février 2015 et pour au moins une année, David MAURAN de PONTEILS et BRESIS.

Chauffagiste, plombier et électricien de formation, il va seconder Didier dans tous les travaux communaux.

Travaux communaux

Mur au Frontal

David et Didier ont réalisé un mur en pierres sèches dans le hameau du Frontal de plusieurs mètres de long et de 3 mètres de hauteur.



Routes communales

Suite aux intempéries de cet hiver, les routes communales ont été endommagées. La commune a rebouché les nids de poules en attendant le goudronnage de certaines portions très abîmées.

Elze avancement des travaux

Une étude de sol a été effectuée fin avril afin d'établir la stabilité du terrain. C'est le SIVOM qui pilote l'opération.

Garage communal / Permis / Abattage des douglas



Didier et David ont abattu et débardé des arbres douglas achetés à l'ONF qui serviront, une fois le permis obtenu, à la construction du garage communal.

Environnement

Association FAIRE

Depuis plusieurs années déjà l'association Faire œuvre sur la commune. Après la réalisation du four sur la place c'est un mur en pierres sèches qui soutient le chemin qui mène du Pradal à Malons qui a été remarquablement remonté.



Le PNC et le traitement de la chenille processionnaire.

Les dernières campagnes de traitement de la chenille processionnaire du pin par hélicoptère se faisaient avec le bacille de Thuringe. Ce bacille « cible » les lépidoptères, les coléoptères, les diptères au stade larvaire-les hyménoptères n'y sont par exemple pas sensibles ce qui a permis l'usage de ce bacille dans les ruches pour lutter contre la teigne(B401).

Les traitements ont lieu préférentiellement à l'automne car le produit résiste aux UV

Il y a impact sur la faune sauvage c'est certain, mais c'est un progrès considérable depuis l'époque où pour des usages similaires était utilisée la deltaméthrine encore utilisée en agriculture et en démoustication ce produit ayant un effet plus ou moins létal sur tous les animaux à sang froid et mollusques.

La lutte chimique a forcément des impacts sur d'autres espèces que celles visées.

Cependant, il n'est pas possible de donner un avis plus précis sans connaître, de l'autre côté, l'ampleur du développement des chenilles et les risques sanitaires courus par la population.

A priori, il semble que la position de l'ONF est de ne traiter que les zones où il y a forte fréquentation par le public .

Un point sur le cynips :

Il ne vous a pas échappé que le cynips se répand à présent sur notre commune comme une trainée de poudre. Les premiers foyers d'infestation ont été détectés il y a deux ans, à Elze, au Salzet, à la Boissière... Aujourd'hui, quel hameau de la commune est encore épargné ?

La première année, le cynips s'installe sur des bosquets de châtaignier sauvage, il semble qu'il choisisse de préférence ces arbustes bien vigoureux pour élire domicile. Dès l'année suivante, ce sont nos beaux arbres greffés qui en font les frais et l'infestation se répand à grande vitesse. Si chez vous quelques bouquets seulement de branches sont infestés, ne doutez pas que l'année prochaine la progression du parasite sera impressionnante.

Pour rappel, voici quelques photos des dégâts causés par le cynips :



Galles sur feuilles



Galles à la base des chatons

Les perspectives sont sombres ! D'après des collègues castanéiculteurs d'Ardèche, il faut s'attendre à des baisses très importantes de la production (de 70 à 90 % pour les variétés traditionnelles de châtaignes).

Nous vous rappelons qu'il est essentiel de signaler la présence du cynips sur vos terrains. Des informations sont disponibles en Mairie afin de contacter les personnes compétentes à la chambre d'agriculture.

Cette déclaration est essentielle afin que la présence du cynips soit précisément cartographiée au niveau départemental et régional. Grâce à cela, les techniciens de la Chambre d'agriculture pourront planifier des lâchers de *Torymus*, seul moyen de lutte contre le cynips à ce jour.

Sachez que trois lâchers de *Torymus* ont déjà été effectués, au Palet, à Elze et à

Pialouzet de Liquemialles. Si l'implantation du Torymus réussit, il se répandra sur un rayon de 5 km.

Les lâchers de Torymus coûtent cher à la collectivité : 700 euros par lâcher. Plusieurs dizaines de couples de Torymus sont élevés et introduits par un technicien sur les parcelles infestées. La Communauté de Communes des Hautes Cévennes va verser 1200 euros. Les castanéiculteurs participent aussi au financement des lâchers au prorata de leur production de châtaignes.

Un appel aux dons est ouvert auprès du public. Toute personne est bienvenue pour aider au financement de la lutte contre ce terrible prédateur.

A la Mairie de Malons, nous sommes en contact étroit avec les techniciens chargés de la surveillance et de la lutte contre le cynips et nous mettrons tout en œuvre afin que nous

puissions bénéficier de la meilleure prise en charge possible.

Nous sommes partis pour plusieurs années de « vaches maigres ». Il faut en effet plusieurs années pour que le Torymus prenne le dessus sur le cynips. On parle de 5 à 10 ans avant de retrouver les niveaux de production normaux... Pour autant, continuez à bichonner vos arbres car plus ils seront vigoureux mieux ils résisteront à l'attaque du cynips qui perturbe grandement leur biologie.

Dernier détail essentiel : ne brûlez plus ni feuilles ni branches dans vos châtaigneraies car vous risqueriez d'anéantir la progression du Torymus sur vos parcelles. De même, ne coupez pas les rejets des arbres infectés.

Bon courage à tous Magali AMISSANO

Les dons pour le cynips sont à libeller à l'ordre de "SUAMME".

ADRESSE : SUAME Mas de Saporta - Maison
des Agriculteurs Bât B 34875 LATTES

La vie communale

Neige

Malgré plusieurs épisodes neigeux les routes
communales

ont toutes été déneigées rapidement soit avec le
tracteur soit avec le tractopelle munis de leur lame
de déneigement.



Coupes de bois sur le Hameau de Cessenades :

Les coupes qui ont été réalisées autour de Cessenades ne sont pas satisfaisantes, loin s'en faut. Elles ont été réalisées au mépris des paysages, du bon sens et du bien public.

Les paysages :

Alors que le hameau de Cessenades était un des plus apprécié de tous les hameaux de Malons et Elze, il est désormais entouré par des coupes « à ras » dans lesquelles les branches ont été laissées, le plus souvent « en vrac ». Aucun andin n'ayant été réalisé, probablement pour des raisons de rentabilité, on est en présence d'un paysage de désolation...

« Ca va repousser !! » disent certains. Certes, mais dans quelles conditions ? C'est l'objet du second propos....

Le bon sens :

Compte tenu que rien n'a été replanté ni ne sera replanté et qu'aucun entretien n'est prévu

sur ces parcelles privées, dans un premier temps, ce sont les ronces, les genêts et les petits pins qui vont pousser. Avec les branches sèches laissées sur place, ils vont, durant l'été, constituer un combustible terriblement inflammable et dangereux sur plusieurs hectares d'un seul tenant et ce, durant près de 10 ans.

Si par malheur le feu se déclare, on ne manquera pas de demander au maire quelles mesures ont été prises pour éviter ce fléau ...

Je peux d'ores et déjà dire que j'ai fait stopper durant une semaine ces travaux afin de m'assurer que l'entreprise pouvait effectivement travailler dans ces conditions et pour protéger le domaine communal. C'est l'objet du 3^{ème} propos...

Le bien public :

Pour « sortir » le bois de la forêt, les entreprises ont utilisé la route de Cessenades qui a subi d'importantes dégradations dues au passage

des grumiers, des porte-chars et même des tracteurs équipés de chaînes. Avant les coupes de bois, la commune avait fait constater par huissier l'état de la route. Un nouveau constat a été effectué après les travaux. Il en résulte une dégradation évidente, chiffrée à 23 100 euros par une entreprise spécialisée.

Mais les chemins ruraux aussi ont été détruits par les entreprises forestières. Ainsi, les murets qui constituaient les accessoires de ces chemins ont été démolis par les tracteurs. C'est une partie de notre patrimoine cévenol qui a disparu.

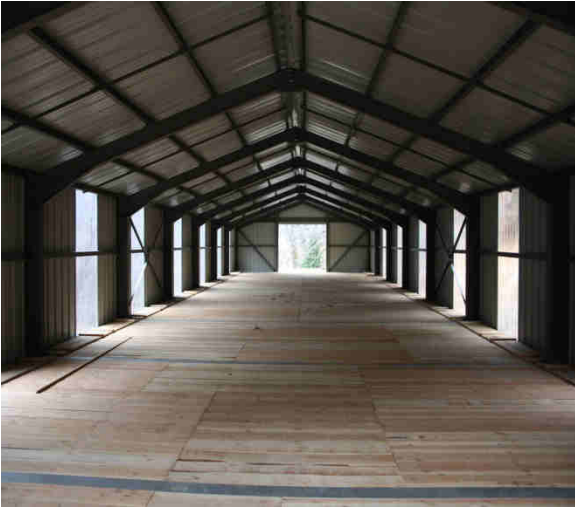
Pour les routes et les chemins, j'ai déposé une plainte pour dégradation du bien public.

La commune rappelle aux propriétaires forestiers qu'ils doivent demander à leurs exploitants de passer en mairie avant d'emprunter les routes communales dont le

tonnage est limité. Faute de disposer de l'autorisation municipale les engins se verront empêchés de circuler sur la commune.

Le Berger communal :

La bergerie du SALZET qui sera utilisée par le (ou la) futur(e) berger(ère) est réalisée et prête à recevoir les pensionnaires.... La commune tient tout particulièrement à remercier celles et ceux qui, sans s'engager formellement, ont répondu favorablement sur le principe de la location de leur terrain.



Epicerie ambulante